

Aux côtés et avec la CGT Éduc'action, agissons et réagissons pour redonner du sens à nos métiers et œuvrer pour le progrès social !

Les P.E titulaires ou non de SEGPA demandent :

- **Des inclusions** : dans le respect des effectifs de classe, réfléchies dans l'intérêt de l'élève et décidées en équipes ;
- Le respect des horaires matières dus aux élèves ;
- **La prise en compte de réels critères pédagogiques** et pas comportementaux ou médicaux pour l'orientation en SEGPA ;
- **Le respect des effectifs par classe et groupe.** Nous revendiquons un effectif de 12 élèves dans les classes de SEGPA, pas de classe à double niveau, des effectifs réduits en REP ;
- **le passage des obligations réglementaires de service à 18 heures réparti en 16h en classe + 2h de synthèse pour tous les corps.** En collège les P.E ont en charge les élèves reconnus par le rectorat (via) comme étant en grande difficulté et donc ceux dont la prise en charge est la plus difficile et leurs enseignants P.E ont les horaires les plus lourds (21 h hebdo) Surtout P.E en ULIS Collège et Lycée ;
- **le paiement des heures de réunions hebdomadaires** (2 h en SEGPA et 1 h en ULIS) paiement supprimé à la création de l'ISAE ;
- **La reconnaissance du travail de professeur·e principal·e.** Les P.E qui sont professeurs principaux ne touchent pas de part variable ISOE comme un professeur de collège. Par contre un PLP de SEGPA peut percevoir depuis le 1er janvier 2019 la part variable correspondant à l'indemnité de professeur principal ;
- Pérenniser la formation CAPPEI en 2020-2021 pour que tous les P.E contractuels ou titulaires en SEGPA et/ou ULIS puissent être formés.
- Un corps unique, l'intégration des indemnités au salaire, la titularisation des contractuel·le·s.



Et que dire des Directeurs de SEGPA

- personnels membres de l'équipe de direction non logés
- assurant un service double de celui préconisé par la circulaire de 2015 encadrant le fonctionnement des SEGPA (les SEGPA ne devraient pas avoir plus de 4 divisions...à Mayotte c'est 8 divisions, sans IMP)
- pas d'ISAE pour un directeur de SEGPA alors qu'il a toujours son statut de P.E.



A noter que rentrée 2020, sur 9 postes de directeurs de SEGPA, seuls 3 postes sont occupés par des directeurs diplômés et donc 6 par des enseignants faisant fonction.

Toutes et tous en grève le 26 janvier !!

1er.degre.cgt.mayotte@gmail.com

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 61 84 14 / 0639 94 05 98 / www.cgteducationmayotte.com